Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est tenue virtuellement le 19 mai 2021 à 19 h conformément au décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu maire
monsieur le conseiller Alain Dion - district 1
monsieur le conseiller Yan Major - district 2
monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
monsieur le conseiller John Judd - district 4
monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 00.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 09 Fin : 19 h 10

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil.

Aucune question du public présent.

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2021

3.1

202105-100

Madame la conseillère Anne St-Laurent propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter les points 12.1 lequel se lirait comme suit : Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'interdire le stationnement dans les cours arrières.
Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Alain Dion.

Il est alors résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mai 2021 tel qu'amendé par l'ajout du point 12.1.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :	ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
M. le conseiller Alain Dion,	M. le maire, Robert Coutu,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,	M. le conseiller Claude Marcoux,
M. le conseiller Michel Bélisle,	M. le conseiller John Judd.
M. le conseiller Yan Major.	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Monsieur le conseiller Yan Major propose aussi de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter le point 12.2, lequel se lirait comme suit : Avis de motion – règlement modifiant le règlement 14-2011 – Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme – afin de retirer deux (2) élus municipaux du comité consultatif d'urbanisme et de retirer le droit de vote au membre élu.

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par la conseillère Anne Saint-Laurent.

Il est alors résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mai 2021 tel qu'amendé par l'ajout du point 12.2.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :	ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
M. le conseiller Alain Dion,	M. le maire, Robert Coutu,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,	M. le conseiller Claude Marcoux,
M. le conseiller Michel Bélisle,	M. le conseiller John Judd.
M. le conseiller Yan Major.	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Il est proposé par madame la conseillère Anne Saint-Laurent,
Appuyé par monsieur Alain Dion,

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé par l'ajout des points 12.1 et 12.2, lequel ordre du jour se lirait comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR
3. ORDRE DU JOUR
3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mai 2021
4. PROCÈS-VERBAL
4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2021
5. DÉPÔT DE DOCUMENTS
5.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
5.2 Rapport de la vice-présidence à la vérification - formation en éthique et en déontologie des membres du Conseil municipal - Audit de conformité - Avril 2021
6. RAPPORT DES SERVICES
6.1 Convention de services professionnels avec Axia Services pour la location de services d'une agence de sécurité patrouille sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, incluant une ligne téléphonique d'urgence - 692 170,79 $, taxes incluses, pour trois ans
6.2 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 683 646 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 9 900, rue Sherbrooke Est
6.3 Changement au plan de signalisation afin de permettre l'ajout d'une flèche à la tête de feu à l'intersection de l'avenue Marien et de la rue Notre-Dame en direction Ouest
6.4 Demande de permis dans le cadre du PIIA des secteurs des maisons de Vétéran - afin de finaliser les travaux de réfection de la façade du bâtiment situé au 11 208 rue Ontario
6.5 Demande de permis dans le cadre du PIIA des secteurs des maisons de Vétéran - afin d'aménager un espace de stationnement au 11 201, rue De Montigny
6.6 Changement au plan de signalisation afin de permettre le stationnement du côté Nord de la rue Prince-Albert entre l'avenue Broadway et la rue Lesage

6.7 Nomination d'un membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme
6.8 Demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme " Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes (BPA)"

6.9 Refus de l'offre d'achat du lot 1 251 249 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
6.10 Déplacement de l'heure de début de la séance du conseil du 16 juin 2021 de 19 h à 20 h 30
6.11 Appui de la candidature de monsieur Robert Coutu à l'élection à titre de membre du Conseil d'administration de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) pour la période de juin 2021 à juin 2022
6.12 Adoption d'un nouveau programme d'aide de la Ville de Montréal-Est pour l'abattage ou le haubanage d'arbre dangereux sur une propriété privée

7. RÈGLEMENT

7.1 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin à ne pas exiger un minimum de cases de stationnements pour certains types d'usages commerciaux dans les zones centre-ville (CV)
7.2 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de scinder la zone C.02 en deux zones distinctes et de permettre un coefficient d'emprise au sol nul sur les lots au sud ouest de l'échangeur Bourget conditionnel à la signature d'une entente de compensation monétaire avec les occupants des lots concernés
7.3 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement - afin de diminuer la vitesse de circulation à 30 km/h sur la rue Notre-Dame entre l'avenue Hinton et l'avenue Ste-Marie
7.4 Adoption - Second projet - règlement PR21-08 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin d'ajouter l'activité «entreposage extérieur» à titre de «dispositions particulières» pour la zone I.08
7.5 Adoption - Second projet - règlement PR21-06 - Règlement sur les usages conditionnels
7.6 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 88-2020 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - Secteurs des maisons de Vétéran - afin de modifier l'article 11 pour exempter la présentation d'un projet au CCU, lorsque ce dernier rencontre les objectifs et critères du PIIA, et de modifier l'article 12 pour exempter la présentation d'un projet au Conseil municipal lorsque ce dernier rencontre les objectifs et critères du PIIA
7.7 Adoption - règlement 58-2016-23-2 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de scinder la zone H.13 en deux zones de part et d'autre de la ligne médiane de l'emprise de l'avenue Sainte-Marie, de conserver les mêmes spécifications que celles actuellement applicables à la grille de spécifications pour la zone H.13 pour ces nouvelles zones à l'exception des usages autorisés pour la nouvelle zone qui se situe du côté nord (est montréalais) de la ligne médiane de l'avenue Sainte-Marie, et ce, afin que la seule classe d'usage du groupe d'usage « Habitation (H) » autorisée pour cette zone soit la classe H1
7.8 Adoption - règlement 58-2016-23-1 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de modifier le nombre de logements minimums pour la zone CV.02
7.9 Adoption - Premier projet - règlement PR21-09 - Règlement modifiant le règlement58-2016 - Règlement de zonage afin de ne pas exiger un minimum de cases de stationnements pour certains types d'usages commerciaux dans les zones centre-ville (CV)

8. CONTRAT

8.1 Contrat pour le projet TPST-2021-01 - Planage et revêtement de chaussées bitumineuses sur diverses rues- 1 159 310,48 $ taxes et 10% de contingences incluses
8.2 Octroi du contrat pour le projet TP 2021-10A – Fourniture d'une camionnette 2021, quatre (4) portes avec benne basculante – 88 216,87 $, taxes incluses
8.3 Reconduction du contrat DSAI 2018-02 - Services professionnels - Mission d'audit des états financiers

9. PERSONNEL

9.1 Entériner l'embauche de monsieur Abdelmalik Rachek au poste de col blanc technicien en génie civil, à la Direction de la gestion du territoire et de l'environnement | services techniques, et ce, à compter du 15 mars 2021
9.2 Embauches estivales
9.3 Embauche de madame Louise Chartrand au poste de directrice générale à compter du 25 mai 2021

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.1 Aucun

11. DIVERS

11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

12.1 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'interdire le stationnement Dans les cours arrières
12.2 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 14-2011 - Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme - afin de retirer deux (2) élus municipaux du comité consultatif

d'urbanisme et de retirer le droit de vote au membre élu

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :	ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
M. le conseiller Alain Dion,	M. le maire, Robert Coutu,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,	M. le conseiller Claude Marcoux,
M. le conseiller Michel Bélisle,	M. le conseiller John Judd.
M. le conseiller Yan Major.	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PROCÈS-VERBAL

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2021

4.1

202105-101

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances au 12 mai 2021.

RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE À LA VÉRIFICATION - FORMATION EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - AUDIT DE CONFORMITÉ - AVRIL 2021

5.2

La directrice générale dépose le rapport de la vice-présidence à la vérification - formation en éthique et en déontologie des membres du Conseil municipal - Audit de conformité - Avril 2021.

RAPPORT DES SERVICES

6.

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS AVEC AXIA SERVICES POUR LA LOCATION DE SERVICES D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ PATROUILLE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST, INCLUANT UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE D'URGENCE - 692 170,79 $, TAXES INCLUSES, POUR TROIS ANS

6.1

202105-102

Considérant que la convention de services de sécurité patrouille sur le territoire de la Ville de Montréal-Est arrive à échéance le 30 juin 2021.

Considérant que Axia Services est un organisme à but non lucratif (OBNL).

Considérant que la Loi des cités et ville nous permet de négocier une entente avec les OBNL, afin d'obtenir un meilleur prix pour une prestation de service.

Considérant que nous avons reçu l'offre de services de Axia Services et que les prix respectent le budget prévu pour cette prestation.

Considérant que cette convention prendrait effet le 1er juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2024, soit pour une durée totale de trois (3) ans.

Considérant que les montants soumis pour cette convention sont de l'ordre de:

- du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022: 224 025,62 $, taxes incluses
- du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023: 230 476,39 $, taxes incluses
- du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024: 237 668,78 $, taxes incluses

Considérant que cette convention doit être signée par le maire de la Ville ou son représentant.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser la signature de la convention de services professionnels avec Axia Services pour la location de services d'une agence de sécurité patrouille sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, incluant une ligne téléphonique d'urgence, au montant total de 692 170,79 $, taxes incluses, pour trois (3) années.
D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 4 683 646 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 9 900, RUE SHERBROOKE EST

202105-103 6.2

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 683 646 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 9 900, rue Sherbrooke Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure suivante pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot4 683 646 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 9 900, rue Sherbrooke Est, à l'effet de permettre une superficie maximale totale de 4.65 mètres carrés au lieu de 1.5 mètre carré pour les enseignes affichant les menus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CHANGEMENT AU PLAN DE SIGNALISATION AFIN DE PERMETTRE L'AJOUT D'UNE FLÈCHE À LA TÊTE DE FEU À L'INTERSECTION DE L'AVENUE MARIEN ET DE LA RUE NOTRE-DAME EN DIRECTION OUEST

202105-104 6.3

Considérant la recommandation favorable de la Direction de la gestion du territoire et des services techniques.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De permettre l'ajout d'une flèche permettant le virage vers l'ouest à la tête de feu située à l'intersection de l'avenue Marien et de la rue Notre-Dame lorsque les véhicules proviennent de l'avenue Marien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PERMIS DANS LE CADRE DU PIIA DES SECTEURS DES MAISONS DE VÉTÉRAN - AFIN DE FINALISER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 11 208 RUE ONTARIO

202105-105 6.4

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le projet présenté.

Considérant que le projet rencontre les objectifs du PIIA des secteurs des maisons de Vétéran dont s'est dotée la Ville de Montréal-Est.

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable au projet.

Considérant l'avis favorable de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser l'émission du permis pour la réfection extérieure de la façade, dans le cadre du PIIA, au 11208 rue Ontario; il est toutefois au requérant que les marches soient localisées plus à gauche, en face de la porte d'entrée principale ou de mettre une fenêtre face aux marches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PERMIS DANS LE CADRE DU PIIA DES SECTEURS DES MAISONS DE VÉTÉRAN - AFIN D'AMÉNAGER UN ESPACE DE STATIONNEMENT AU 11 201, RUE DE MONTIGNY

202105-106 6.5

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le projet présenté.

Considérant que le projet rencontre les objectifs du PIIA des secteurs des maisons de Vétéran dont s'est dotée la Ville de Montréal-Est.

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable au projet.

Considérant l'avis favorable de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser l'émission du permis pour l'aménagement d'un stationnement dans la demande de PIIA pour l'immeuble sis au 11201 rue De Montigny.

Il est également entendu que la Ville défera l'entrée charretière qui n'est plus utilisée sur l'avenue Lelièvre au moment de refaire cette rue et que le propriétaire verdisse l'espace asphalté qui restera derrière sa clôture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CHANGEMENT AU PLAN DE SIGNALISATION AFIN DE PERMETTRE LE STATIONNEMENT DU CÔTÉ NORD DE LA RUE PRINCE-ALBERT ENTRE L'AVENUE BROADWAY ET LA RUE LESAGE

202105-107 6.6

Considérant la recommandation favorable de la Direction de la gestion du territoire

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le stationnement du côté nord de la rue Prince-Albert, entre l'avenue Broadway et la rue Lesage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION D'UN MEMBRE CITOYEN AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

202105-108 6.7

Considérant la démission au poste 1 de monsieur Denis Marcil.

Considérant l'intérêt de trois personnes à siéger au CCU à titre de citoyen.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De nommer monsieur Stéphane Goyette au poste 1 du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME " DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES (BPA)"

202105-109 6.8

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications offre l'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes par le biais du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes (BPA) ».

Considérant que la Ville s'engage à autofinancer les sommes requises pour l'achat de documents.

Considérant que nous avons dépassé le délai et que le ministère nous autorise à faire notre demande le jeudi 13 mai 2021, ce qui explique notre demande au conseil après la demande auprès du Ministère.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'entériner la demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications, faites par madame Colleen McCullough, trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique, et mandater cette dernière à signer, au nom de la Ville, tous les documents nécessaires au suivi de ladite demande.

De confirmer l'engagement de la Ville à autofinancer le montant total des dépenses prévues pour l'acquisition des documents, incluant la part correspondant à la subvention qui sera allouée par le Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REFUS DE L'OFFRE D'ACHAT DU LOT 1 251 249 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

202105-110 6.9

Considérant l'opposition du voisinage immédiat à la vente de ce lot.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De ne pas vendre le lot 1 251 249 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPLACEMENT DE L'HEURE DE DÉBUT DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 16 JUIN 2021 DE 19 h À 20 h 30

202105-111 6.10

Considérant la séance de consultation publique portant sur le projet de Réseau express métropolitain (REM) de l'est qui se tiendra le 16 juin prochain de 18 à 20h.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De déplacer l'heure de début de la séance du conseil du 16 juin 2021 de 19 h à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI DE LA CANDIDATURE DE MONSIEUR ROBERT COUTU À L'ÉLECTION À TITRE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) POUR LA PÉRIODE DE JUIN 2021 À JUIN 2022

6.11

202105-112

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts de ses membres municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale.

Considérant que le Conseil d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM une voix unie requise pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral.

Considérant que le Congrès annuel et salon professionnel virtuel de la FCM aura lieu du 1er au 4 juin 2021, et que l'Assemblée générale annuelle s'y déroulera, suivie de l'élection du Conseil d'administration de la FCM.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'appuyer la candidature de monsieur Robert Coutu à l'élection à titre de membre du Conseil d'administration de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) pour la période de juin 2021 à juin 2022.

De prévoir au budget 2022 les sommes requises pour le paiement des coûts liés à la participation de monsieur Robert Coutu aux réunions du Conseil d'administration de la FCM qui se tiendront durant cette période.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :	ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
M. le maire, Robert Coutu,	M. le conseiller Alain Dion,
M. le conseiller Michel Bélisle,	Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Claude Marcoux,	M. le conseiller Yan Major.
M. le conseiller John Judd.	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

ADOPTION D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR L'ABATTAGE OU LE HAUBANAGE D'ARBRE DANGEREUX SUR UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE

6.12

202105-113

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Considérant que le haubanage sera dorénavant considéré comme une alternative à privilégier à l'abattage d'un arbre dangereux afin de le rendre sécuritaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le nouveau programme d'aide de la Ville de Montréal-Est pour l'abattage ou le haubanage d'arbre dangereux sur une propriété privée.

Cette résolution remplace la résolution 202008-224 à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN À NE PAS EXIGER UN MINIMUM DE CASES DE STATIONNEMENTS POUR CERTAINS TYPES D'USAGES COMMERCIAUX DANS LES ZONES CENTRE-VILLE (CV)

7.1

202105-114

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin à ne pas exiger un minimum de cases de stationnements pour certains types d'usages commerciaux dans les zones centre-ville (CV).

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE SCINDER LA ZONE C.02 EN DEUX ZONES DISTINCTES ET DE PERMETTRE UN COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL NUL SUR LES LOTS AU SUD OUEST DE L'ÉCHANGEUR BOURGET CONDITIONNEL À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE COMPENSATION MONÉTAIRE AVEC LES OCCUPANTS DES LOTS CONCERNÉS

7.2

202105-115

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de scinder la zone C.02 en deux zones distinctes et de permettre un coefficient d'emprise au sol nul sur les lots au sud-ouest de l'échangeur Bourget conditionnel à la signature d'une entente de compensation monétaire avec les occupants des lots concernés.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - AFIN DE DIMINUER LA VITESSE DE CIRCULATION À 30 KM/H SUR LA RUE NOTRE-DAME ENTRE L'AVENUE HINTON ET L'AVENUE STE-MARIE

7.3

202105-116

Monsieur le conseiller Alain Dion donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement - afin de diminuer la vitesse de circulation à 30 km/h sur la rue Notre-Dame entre l'avenue Hinton et l'avenue Sainte-Marie.

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT PR21-08 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER L'ACTIVITÉ « ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR » À TITRE DE « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES » POUR LA ZONE I.08

7.4

202105-117

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement PR21-08 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin d'ajouter l'activité « entreposage extérieur » à titre de « dispositions particulières » pour la zone I.08 .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT PR21-06 - RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

7.5

202105-118

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement PR21-06 - Règlement sur les usages conditionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 88-2020 - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - SECTEURS DES MAISONS DE VÉTÉRAN - AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 11 POUR EXEMPTER LA

PRÉSENTATION D'UN PROJET AU CCU, LORSQUE CE DERNIER RENCONTRE LES OBJECTIFS ET CRITÈRES DU PIIA, ET DE MODIFIER L'ARTICLE 12 POUR EXEMPTER LA PRÉSENTATION D'UN PROJET AU CONSEIL MUNICIPAL LORSQUE CE DERNIER RENCONTRE LES OBJECTIFS ET CRITÈRES DU PIIA

7.6

202105-119

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 88-2020 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - Secteurs des maisons de Vétéran - afin de modifier l'article 11 pour exempter la présentation d'un projet au CCU lorsque ce dernier rencontre les objectifs et critères du PIIA, et de modifier l'article 12 pour exempter la présentation d'un projet au Conseil municipal lorsque ce dernier rencontre les objectifs et critères du PIIA.

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-23-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE - AFIN DE SCINDER LA ZONE H.13 EN DEUX ZONES DE PART ET D'AUTRE DE LA LIGNE MÉDIANE DE L'EMPRISE DE L'AVENUE SAINTE-MARIE, DE CONSERVER LES MÊMES SPÉCIFICATIONS QUE CELLES ACTUELLEMENT APPLICABLES À LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS POUR LA ZONE H.13 POUR CES NOUVELLES ZONES À L'EXCEPTION DES USAGES AUTORISÉS POUR LA NOUVELLE ZONE QUI SE SITUE DU CÔTÉ NORD (EST MONTRÉALAIS) DE LA LIGNE MÉDIANE DE L'AVENUE SAINTE-MARIE, ET CE, AFIN QUE LA SEULE CLASSE D'USAGE DU GROUPE D'USAGE « HABITATION (H) » AUTORISÉE POUR CETTE ZONE SOIT LA CLASSE H1

7.7

202105-120

Considérant que ce projet de règlement doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter du secteur formé des zones CV.01, H.13 et H.15 puisque la ville a reçu une demande à cet effet provenant de chacune de ces zones.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-23-2 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de scinder la zone H.13 en deux zones de part et d'autre de la ligne médiane de l'emprise de l'avenue Sainte-Marie, de conserver les mêmes spécifications que celles actuellement applicables à la grille de spécifications pour la zone H.13 pour ces nouvelles zones à l'exception des usages autorisés pour la nouvelle zone qui se situe du côté nord (est montréalais) de la ligne médiane de l'avenue Sainte-Marie, et ce, afin que la seule classe d'usage du groupe d'usage « Habitation (H) » autorisée pour cette zone soit la classe H1.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :	ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
M. le conseiller Alain Dion,	M. le maire, Robert Coutu,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,	M. le conseiller Claude Marcoux,
M. le conseiller Michel Bélisle,	M. le conseiller John Judd.
M. le conseiller Yan Major.	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-23-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE DE LOGEMENTS MINIMUMS POUR LA ZONE CV.02

7.8

202105-121

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-23-1 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de modifier le nombre de logements minimums pour la zone CV.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT PR21-09 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE NE PAS EXIGER UN MINIMUM DE CASES DE STATIONNEMENTS POUR CERTAINS TYPES D'USAGES COMMERCIAUX DANS LES ZONES CENTRE-VILLE (CV)

7.9

202105-122

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR21-09 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin de ne pas exiger un minimum de cases de stationnements pour certains types d'usages commerciaux dans les zones centre-ville (cv) .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT

8.

CONTRAT POUR LE PROJET TPST-2021-01 - PLANAGE ET REVÊTEMENT DE CHAUSSÉES BITUMINEUSES SUR DIVERSES RUES- 1 159 310,48 $ TAXES ET 10% DE CONTINGENCES INCLUSES

8.1

202105-123

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPST-2021-01 - Planage et revêtement de chaussées bitumineuses sur diverses rues.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser une dépense de 1 159 310,48 $ taxes et 10% de contingences incluses pour le projet TPST-2021-01.

D'octroyer le contrat à Eurovia Construction inc. pour le montant de sa soumission.

D'autoriser l'affectation de cette somme au surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP 2021-10A – FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE 2021, QUATRE (4) PORTES AVEC BENNE BASCULANTE – 88 216,87 $, TAXES INCLUSES

8.2

202105-124

Considérant l'appel d'offres public dans le cadre du projet TP 2021-10A – Fourniture d'une camionnette 2021, quatre (4) portes avec benne basculante.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 88 216,87 $, taxes incluses, pour le projet TP 2021-10A – Fourniture d'une camionnette 2021, quatre (4) portes avec benne basculante.

D'octroyer le contrat à Fortier Auto (Montréal) ltée.

D'affecter cette dépense au fonds de roulement et de rembourser cette somme sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RECONDUCTION DU CONTRAT DSAI 2018-02 - SERVICES PROFESSIONNELS - MISSION D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

202105-125 8.3

Considérant que le contrat de services professionnels - mission d'audit des états financiers est échu.

Considérant que la Ville est satisfaite des services de Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l.

Considérant la possibilité d'une prolongation de celui-ci pour deux périodes supplémentaires d'un an.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De reconduire le contrat de services professionnels - mission d'audit des états financiers pour une année avec Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. pour un montant de 38 466,32 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR ABDELMALIK RACHEK AU POSTE DE COL BLANC TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL, À LA DIRECTION DE LA GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT | SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 15 MARS 2021

202105-126 9.1

Considérant la recommandation favorable de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner l'embauche de monsieur Abdelmalik Rachek à compter du 15 mars 2021 au poste col blanc de technicien en génie civil à la Direction de la gestion du territoire et de l'environnement | Services techniques selon les conditions de travail suivantes prévues à la convention collective des employés cols blancs :

- De compléter, à la satisfaction de la Ville, une période probatoire de 6 mois;
- De remettre à la Ville un certificat de bonne conduite;
- De produire une enquête de crédit à la satisfaction de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EMBAUCHES ESTIVALES

202105-127 9.2

Considérant la recommandation favorable de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner l'embauche des candidats suivants ayant complété avec succès les différentes étapes du processus de dotation pour l'ensemble des postes à pourvoir; soit:

Stéphanie Paradis, Evelyne Deslandes, Éric VanRasbourgh et Geneviève Ross aux postes de jardiniers auxiliaires.

Juliana Trotto, Vanessa Trotto, Audrey Papillon et Jasper Winnie St-Denis aux postes de journaliers étudiants.

Zoé Lecavalier au poste d'étudiant en communication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EMBAUCHE DE MADAME LOUISE CHARTRAND AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE À COMPTER DU 25 MAI 2021

202105-128 9.3

Considérant la recommandation unanime du comité de sélection formé pour représenter la Ville dans le processus de dotation de la fonction de directeur général.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'embaucher madame Louise Chartrand au poste de directrice générale à compter du 25 mai 2021. Madame Chartrand sera assujettie à la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est et à une période de probation de six mois. Son traitement annuel est fixé au 3e échelon de l'échelle salariale de sa fonction. Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une analyse de crédit et d'un certificat de bonne conduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DIVERS

11.

AFFAIRE NOUVELLE

12.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT EN COUR ARRIÈRE RÉSIDENTIEL

202105-129 12.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'interdire le stationnement dans les cours arrières.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-2011 - RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - AFIN DE RETIRER DEUX (2) ÉLUS MUNICIPAUX DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE RETIRER LE DROIT DE VOTE AU MEMBRE ÉLU

202105-130 12.2

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 14-2011 - Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme - afin de retirer deux (2) élus municipaux du comité consultatif d'urbanisme et de retirer le droit de vote au membre élu.

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 20 h 00 Fin : 20 h 36

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil.

Une question a été reçue par écrit de madame Lise Dubois, laquelle désire souligner au conseil que la présence du parc à chien devient de plus en plus problématique, car les bruits provoqués par les chiens et leur maitre nuisent aux résidents qui vivent à proximité du parc, et que par surcroît, la pandémie a accentué cette problématique du fait du plus grand nombre de chiens qui visitent l'endroit.

De plus, des questions et interventions ont été reçues ou posées par les citoyens suivants durant la séance :

- Madame Diane Blais
- Madame Louisette Chrétien
- Monsieur Stéphane Goyette

LEVÉE DE LA SÉANCE

14.

202105-131

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU Maire	ROCH SERGERIE, avocat Greffier